

**CONCOURS**

Service des ressources humaines  
Division de la dotation

MANUELS

**ÉLECTRICIENNE OU ÉLECTRICIEN**

SERVICE DE LA GESTION DES IMMEUBLES  
DIVISION EXPLOITATION ET ENTRETIEN

POSTES RÉGULIERS ET POSTES TEMPORAIRES

La Ville de Québec est présentement à la recherche de personnes qualifiées et disponibles, pour l'emploi d'électricienne ou d'électricien, afin de pourvoir des emplois à temps plein et être considérées en priorité pour des postes permanents.

<b>SOMMAIRE DE LA FONCTION</b>	Sous l'autorité du contremaître, la personne titulaire du poste effectue divers travaux comportant l'installation, le remplacement, la réparation, les modifications et l'entretien de fils, de circuits électriques, d'appareillages électriques et de systèmes électriques à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. Effectue les travaux conformément aux plans et devis.
<b>EXIGENCES</b>	Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en électricité avec un minimum de 4 ans d'expérience.  L'emploi requiert cette formation et cette expérience ou tout autre ensemble de connaissance et d'expérience jugé équivalent.  Détenir un certificat de qualification en électricité.  Posséder un permis de conduire valide classe 3.
<b>TRAITEMENT</b>	Taux horaire de 30,97 \$.
<b>HORAIRE</b>	Semaine de quarante (40) heures réparties en cinq (5) jours de huit (8) heures consécutives, du lundi au vendredi inclusivement.  L'emploi requiert de la disponibilité pour effectuer des heures supplémentaires à l'occasion ainsi que pour assurer la garde en rotation.
<b>PÉRIODE D'AFFICHAGE</b>	Du 19 février au 4 mars 2016.
<b>NUMÉRO DE CONCOURS</b>	MANUT-050-2016.
<b>INSCRIPTION</b>	Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante : <a href="http://www.ville.quebec.qc.ca">www.ville.quebec.qc.ca</a> dans la rubrique Services en ligne, sous l'appellation Emplois et stages. Les candidatures seront analysées sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription.

ÉQUITÉ EN  
EMPLOI

La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.